



**HAL**  
open science

# Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut International du cinéma éducatif

Christel Taillibert

## ► To cite this version:

Christel Taillibert. Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut International du cinéma éducatif. *Relations internationales*, 2020, 183, pp.95-112. halshs-03159806

**HAL Id: halshs-03159806**

**<https://shs.hal.science/halshs-03159806>**

Submitted on 16 Mar 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Taillibert, Christel. « Le cinéma d'éducation et le projet internationaliste de la SDN : la brève histoire de l'Institut International du cinéma éducatif », PUF, *Relations Internationales*, Organisations internationales et chantiers éducatifs au XXe siècle, n°183, 2020/3, pp. 95-112.

## **LE CINÉMA D'ÉDUCATION ET LE PROJET INTERNATIONALISTE DE LA SDN : LA BRÈVE HISTOIRE DE L'INSTITUT INTERNATIONAL DU CINÉMA ÉDUCATIF**

**Christel Taillibert**

Lors de sa création en 1922, la Commission internationale de coopération intellectuelle s'est vue investie d'une mission de promotion des échanges culturels et intellectuels au niveau international, dans le but, conformément aux objectifs de la Société des Nations dont elle émane, de travailler à une entente durable entre les peuples et à asseoir l'idéal pacifiste au niveau mondial. Le rôle que pouvait jouer le cinéma dans ce projet, et en particulier le cinéma dit « éducatif », entra très rapidement dans le champ d'investigation de la Commission : riche des réflexions menées, déjà depuis le début du siècle, sur les fortes impressions que l'image animée était susceptible d'exercer sur les spectateurs, et par voie de conséquence sur son formidable potentiel éducatif, la Commission impulsa dès 1924 des réflexions sur la question. Mais contrairement aux espoirs des acteurs français de la cinématographie éducative, c'est sur le sol italien, à Rome, que verra le jour, en 1927, un institut international vouant ses activités aux vertus éducatives de l'image animée, placé sous l'égide de la Société des Nations.

C'est à l'activité de celui qui prit le nom d'Institut International du cinématographe éducatif que cet article entend réfléchir<sup>1</sup>, afin de comprendre comment, dans le contexte international très particulier de l'entre-deux-guerres, mais aussi de l'idéologie fasciste de l'État qui l'abritait et le finançait, cet organisme est parvenu à impulser une véritable dynamique au niveau mondial autour du potentiel de ce nouveau média pour l'éducation des peuples et en faveur de l'avènement d'un esprit internationaliste. Nous explorerons cette question en posant l'hypothèse selon laquelle l'histoire de celui que l'on surnommait « l'Institut de Rome » fut constamment tiraillée entre un idéal pacifiste, à la construction duquel nombre de ses travaux participèrent, et des réalités – économiques, politiques – qui constituaient un carcan complexe avec lequel ses dirigeants devaient en permanence composer, avec plus ou moins de bonheur selon les périodes de son existence, et ce jusqu'à ce que le retrait de l'Italie de la Société des Nations en 1937 ne le contraigne à fermer définitivement ses portes.

D'un point de vue méthodologique, nos réflexions prennent appui sur des recherches historiques menées auprès de différents centres d'archives, essentiellement à Genève (Bibliothèque des Nations Unies) et à Rome (Archivio Centrale dello Stato, Archivio del ministero degli affari stranieri). Nous déclinerons notre réflexion en trois temps. Dans une première partie, nous reviendrons sur les épisodes qui caractérisent l'ouverture de l'Institut

---

<sup>1</sup> Pour davantage d'information sur l'histoire de cet organisme, on pourra se référer à l'ouvrage : Christel Taillibert, *L'Institut international du cinématographe éducatif. Regards sur le rôle du cinéma éducatif dans la politique internationale du fascisme italien*, Paris, L'Harmattan, 1999.

dans le contexte des débats et institutionnalisations progressives des activités de la Société des Nations dans les années 1920 ; dans une seconde partie, nous évoquerons les résultats obtenus par l'Institut International du cinématographe éducatif dans la volonté de mettre l'image animée au service de la paix et de l'entente entre les peuples ; et dans une troisième et ultime partie, nous réfléchirons aux réalités, politiques comme économiques, qui, au quotidien, se sont opposées à la pleine réalisation des utopies portées par les dirigeants de l'organisme romain.

## LA CRÉATION CONVOITÉE D'UN ORGANISME INTERNATIONAL VOUE À LA CINÉMATOGRAPHIE ÉDUCATIVE

Depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, et ce dans tous les pays où une industrie cinématographique se développait, le potentiel qu'offrait ce nouveau média pour l'éducation, en milieu scolaire comme dans le cadre de l'éducation permanente, travaillait les expérimentations d'un certain nombre de précurseurs enthousiastes. En France, pour faire face à l'expression de ces besoins, en classe comme dans les conférences d'éducation populaire, le gouvernement de la III<sup>e</sup> République commença à réfléchir à l'opportunité d'encadrer et d'institutionnaliser l'usage du cinéma à des fins didactiques et éducatives sur son territoire. « L'application rationnelle du cinématographe peut avoir pour nos écoles des conséquences très heureuses. Il importe d'établir un plan d'ensemble, de concevoir une organisation méthodique »<sup>2</sup> annonça Auguste Bessou à l'issue des travaux de la « Commission extraparlamentaire du cinématographe à l'école » dont les travaux s'étaient étalés entre 1916 et 1920. Ces ambitions se traduisirent rapidement sous plusieurs formes : l'organisation d'espaces de réflexion quant aux applications de la cinématographie éducatif, l'aide au financement de l'achat des équipements cinématographiques par les établissements scolaires, l'organisation d'une production institutionnelle éducatif, mais aussi la création de circuits de distribution des films en direction des établissements demandeurs.

Forts de ces réalisations, les militants français en faveur du développement de la cinématographie éducatif souhaitaient entretenir et afficher le *leadership* de leur pays en la matière, et c'est tout naturellement la Commission internationale de coopération intellectuelle qui fut envisagée pour incarner cette supériorité manifeste. Dès 1924, alors qu'elle n'avait que deux ans d'existence, la Commission commença à introduire la question cinématographique dans ses champs de compétences, tandis que l'on se prit à espérer la création rapide, sur le sol français, d'une commission spécifiquement dédiée à cette question. Aussi, lors du « Congrès international de cinématographie de Paris » qui fut organisé du 27 septembre au 3 octobre 1926, dans les salons de l'Institut International de Coopération intellectuelle, les congressistes décidèrent-ils de composer une « Commission Internationale provisoire du cinématographe » destinée à travailler à l'éventuelle création d'une « organisation internationale du cinématographe »<sup>3</sup>. La question était sensible, car à côté des Français, les Allemands et les Suisses aspiraient clairement, eux aussi, à la création sur leur sol de ladite organisation. Mais ce fut, progressivement, l'Italie qui – à la surprise générale – allait tirer son épingle de ce jeu d'influences. La délégation italienne au Congrès parisien était pourtant maigre : seuls 12 représentants la composaient, là où les Français s'imposaient avec 190 délégués... Parmi eux

---

<sup>2</sup> Auguste Bessou, *Commission extraparlamentaire chargée d'étudier les moyens de généraliser l'application du cinématographe dans les différentes branches de l'enseignement : rapport général / présenté par M. Aug. Bessou*, Paris, ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Imprimerie nationale, 1920, p. 2.

<sup>3</sup> Société des Nations, *Compte-rendu officiel du Congrès international du cinématographe, Paris, 27 septembre-3 octobre 1926*, Paris, Commission internationale de Coopération intellectuelle, 1926, p. 146.

se trouvait Luciano De Feo, en tant que vice-président de la sous-commission B de la 3<sup>e</sup> Commission consacrée aux films éducatifs et d'enseignement : une fonction bien peu reluisante pour celui qui, pourtant, à Rome, dirigeait depuis 1924 l'Institut National Luce<sup>4</sup>, un organisme étatique chargé de la production et de la distribution de ciné-journaux, documentaires et films éducatifs.

C'est quelques mois plus tard, au printemps 1927, lors de la Conférence européenne du film didactique de Bâle, que se confirmera la présence italienne dans les jeux de pouvoir qui se nouaient autour de la création de cet organisme international convoité. Luciano De Feo était de nouveau présent<sup>5</sup> et parvint à convaincre les congressistes de choisir Rome pour siège de la prochaine conférence internationale consacrée à la cinématographie éducative<sup>6</sup>. Plus important encore, il fut nommé à cette occasion président du « Comité permanent d'action » appelé à se mettre en contact avec les représentants de la Société des Nations à Genève pour accélérer la création de ce fameux organisme international. De retour à Rome, Luciano De Feo réussit à convaincre Benito Mussolini de l'accompagner dans cette quête. Le chef de l'Etat italien perçut rapidement le double avantage que pouvait lui conférer l'ouverture sur son sol d'un tel organisme : démontrer à la face du monde sa volonté de travailler au projet commun de la Société des Nations d'une part, mais aussi asseoir sa suprématie dans le domaine de la cinématographie éducative que la création de l'Institut National Luce lui permettait nouvellement, lui aussi, de revendiquer.

À peine quelques mois après les débats bâlois, le 6 septembre 1927, une proposition italienne fut officiellement présentée devant l'Assemblée de la Société des Nations, par la voix du sénateur Cipicco. Le gouvernement italien offrait solennellement de créer, sous l'égide de l'organisme genevois, un Institut International financé et abrité par ses soins, et qui serait tout entier dévolu à la réflexion relative aux besoins de la cinématographie éducative :

« Le Gouvernement royal d'Italie, en considération des vœux formulés par plusieurs réunions et congrès internationaux, encouragé par de nombreuses expériences faites en Italie sur l'application du cinématographe à l'éducation intellectuelle de la nation et sur son utilisation comme système auxiliaire d'enseignement, dans toutes les catégories d'écoles publiques [...] a décidé de proposer la création d'un Institut International du cinématographe éducatif, qui serait établi à Rome et qui, suivant l'article 24 du Pacte, serait placé sous la direction de la Société des Nations. À cet effet, le Gouvernement royal d'Italie offre, outre les fonds nécessaires pour le premier établissement de l'Institut ainsi que pour sa gestion normale, le siège même de cette organisation<sup>7</sup>. »

Si le projet de création de cet organisme international que tout le monde appelait de ses vœux semblait enfin vouloir se concrétiser, la proposition italienne fut loin de provoquer un engouement auprès des autres pays représentés. Les Français, en particulier, voyaient comme une véritable spoliation cette prise de position italienne sur un terrain qu'ils avaient défrichés, en particulier par le biais des travaux de l'Institut International de coopération intellectuelle, et tout particulièrement de sa « Commission internationale du cinéma d'enseignement et d'éducation sociale ». Peu de temps avant l'officialisation de la proposition

---

<sup>4</sup> C'est Luciano De Feo lui-même qui était à l'origine de l'initiative de la fondation de cet organisme, ayant créé – probablement au début de l'année 1924 – une petite société intitulée « Sindacato Istruzione Cinematografica » chargée de la production de films éducatifs : ayant attiré l'attention du chef du gouvernement italien qui en percevait tout le potentiel, la société fut rebaptisée « L'Unione Cinematografica Educativa » en novembre 1924, puis devient « L'Institut National LUCE » en novembre 1925, lorsque la société anonyme initiale est transformée, sur la volonté de Benito Mussolini, en un organisme parapublic.

<sup>5</sup> « Europäischen Lehrfilmkonferenz in Basel », in *Offizielle Nachrichtenblätter*, München 1927.

<sup>6</sup> Gottlieb Imhof, « Mitteilungen des Generalsekretariates », [dattiloscritto] Basel, 15 septembre 1927, p. 1.

<sup>7</sup> « Proposition italienne pour la création d'un Institut International du cinématographe éducatif à Rome : suite à donner à la décision prise par l'Assemblée au cours de sa huitième session ordinaire », Procès-verbal de la quarante-septième session du Conseil, dans *Société des Nations. Journal Officiel*, Genève, avril 1928, pp. 1450-1451.

italienne, cette dernière commission avait en effet projeté la création à Paris d'un « Office international du cinéma d'enseignement et d'éducation sociale » destiné à officier sous l'égide de la Société des Nations, mais le gouvernement français se souhaitait pas s'engager dans le financement d'un tel organisme, et le projet fut, par la force des choses, enterré. Les Suisses de leur côté n'étaient pas plus satisfaits, puisque la Chambre suisse du film instructif dirigée par Gottlieb Imhof aspirait elle aussi à devenir l'épicentre international des questions ciné-éducatives. Les Allemands enfin, qui s'étaient engagés très tôt dans les travaux de réflexion devant mener à la création d'un tel organisme, s'insurgeaient pareillement de cette proposition (c'est un Allemand, Ferdinand Bausback, président de la *Spitzenorganisation der Deutschen Filmindustrie* de Berlin, qui avait d'ailleurs été nommé à la tête de la Commission Internationale provisoire du cinématographe voulue au Congrès de Paris en 1926).

On comprend dans ce contexte que les négociations qui suivirent la proposition italienne aient été particulièrement âpres et complexes. Le gouvernement italien chargea Giacomo Paulucci di Calboli, chef de cabinet au ministère des Affaires étrangères, de développer le travail diplomatique nécessaire. « J'ai fait tout mon possible, utilisant mes connaissances, mes amitiés, pour mener une œuvre assidue de persuasion, secondant les efforts officiels de nos délégués »<sup>8</sup> [nous traduisons] écrivait ce dernier, rendant compte à Benito Mussolini de l'avancée des négociations, qui se passaient vraisemblablement davantage dans les couloirs de la Société des Nations que dans l'hémicycle lui-même. C'est l'argument monétaire – puisqu'aucun autre pays ne semblait disposé à financer un tel organisme international – qui finit par convaincre les différents représentants d'accéder à la proposition italienne. Mussolini s'engageait en effet à subventionner l'Institut à la hauteur de 600.000 liras annuelles auxquelles s'ajoutaient des subventions spéciales de 400.000 liras annuelles. La proposition italienne fut entérinée par le Conseil de la Société des Nations le 18 septembre 1927<sup>9</sup>, engageant des travaux relatifs aux modalités de sa mise en œuvre, et tout particulièrement la rédaction des statuts destinés à ordonnancer le nouvel organisme international.

C'est un peu plus d'un an plus tard, le 5 novembre 1928, que fut officiellement inauguré, à Rome, le nouvel organisme international mis au service de la Société des Nations : l'Institut International du cinématographe éducatif, dont la direction fut assumée, pendant toute la durée de son existence, par Luciano De Feo, qui abandonnait au même moment ses fonctions à la tête de l'Institut National Luce. Deux bâtiments furent alloués par le gouvernement italien pour le nouvel organisme. Son siège officiel fut fixé à la villa Falconieri de Frascati, au sud-est de Rome – lieu riche en histoire que l'État avait réquisitionné en novembre 1921, au préjudice de son propriétaire allemand<sup>10</sup>. Sans nul doute, cette magnifique demeure fut choisie pour accueillir cet Institut en référence à la magnificence du Palais-Royal qui, à Paris, abritait alors la Commission internationale de coopération intellectuelle – il apparaissait clairement qu'un lieu tout aussi prestigieux s'imposait afin de ne pas subir la comparaison<sup>11</sup>.

---

<sup>8</sup> Paulucci di Calboli, Giacomo. Lettre à Benito Mussolini, 20 septembre 1927. [Archivio Statale di Forlì, Archivio privato "Paulucci di Calboli", Fondo "Giacomo Paulucci di Calboli Barone", Busta 145, fascicolo "Marchese Paulucci"].

<sup>9</sup> « Proposition italienne pour la création d'un Institut International du cinématographe éducatif à Rome : suite à donner à la décision prise par l'Assemblée au cours de sa huitième session ordinaire », *op. cit.* pp. 1450-1451.

<sup>10</sup> Antonio Sassone, *Villa Falconieri. Dalla Borghesia nobiliare alla periferia del sapere. Nobili e Ignobili*, Rome, Armando Editore, 2002, p. 160.

<sup>11</sup> Dans son discours inaugural, le Duce prit ainsi le soin de préciser : « Le gouvernement italien a mis à la disposition de l'IICE les moyens nécessaires à son fonctionnement, en commençant par son siège dans cette Villa Falconieri, qui est considérée comme l'un des monuments les plus prestigieux de l'architecture italienne du XVIe siècle » [nous traduisons] (Benito Mussolini, *Discorsi del 1928*, Milan, Alpes, 1929, p. 299. Cité par :

Un autre bâtiment fut mis à la disposition de l'Institut, au cœur même de Rome cette fois, et plus précisément au sein de la Villa Torlonia, la résidence même du chef de l'État italien. Une petite dépendance, dans les jardins de la villa, abritait les services administratifs, et la majeure partie des activités de l'Institut puisque la villa Falconieri était réservée à l'apparat. Selon Gianni Puccini, il s'agissait d'une « petite maison inspirée du Moyen Âge, plutôt triste et obscure »<sup>12</sup> [nous traduisons], enfouie dans les ifs, de telle sorte que la résidence du chef du gouvernement fut invisible depuis le bâtiment occupé par l'Institut. D'ailleurs, une entrée particulière, différente de l'entrée principale, donnait sur la Via Lazzaro Spallanzani. Ce choix d'implantation des locaux de l'Institut eut deux conséquences notables. Il permit tout d'abord d'entretenir l'intérêt du Duce pour ses activités, en raison même des contacts permanents qui unissaient sa direction au chef de l'État ; d'un autre point de vue, plus symbolique, il contribua à l'assimilation de l'activité de cet Institut international avec la politique mussolinienne dans son ensemble et, ce faisant, travailla à améliorer l'image du fascisme italien à l'étranger, vœu auquel aspirait directement Mussolini en misant sur la création de cet organisme.

## LES TRAVAUX DE L'INSTITUT DE ROME AU SERVICE DE L'IDÉAL INTERNATIONALISTE

Les travaux de l'Institut de Rome, au cours de ses neuf années d'existence, furent absolument colossaux, au regard de la taille de l'équipe qui l'animait alors. L'enthousiasme de son directeur, le militantisme de ses collaborateurs, l'énergie qu'ils déployèrent collectivement pour la cause à laquelle ils se vouaient permirent à ce petit organisme italien au service de la Société des Nations de devenir très rapidement l'épicentre mondial de la réflexion relative à la cinématographie éducative et à ses multiples usages.

Le premier chantier entrepris consista à rassembler toute la documentation possible sur les questions relatives à la cinématographie éducative et didactique, sous toutes ses formes, réalisant ce faisant une véritable synthèse de la recherche mondiale développée à ce sujet à cette époque. L'orangerie de la villa Torlonia, qui jouxtait le bâtiment alloué à l'Institut, fut d'ailleurs aménagée pour devenir une bibliothèque et une hémérothèque (ce terme désignant alors une bibliothèque spécialisée dans les périodiques)<sup>13</sup>, accessible au grand public à certaines heures de la journée. Rassembler une telle documentation supposait évidemment que l'Institut entretînt des relations avec les représentants de la cinématographie éducative dans le monde entier, conformément à sa vocation d'organisme international. Pour ce faire, Luciano De Feo entreprit de réaliser un inventaire de tous les organismes, publics comme privés, dont les activités avaient à voir avec la cinématographie éducative, puis contacta chacun d'eux afin de proposer la mise en place d'une collaboration. Près de 9.000 lettres furent ainsi envoyées à travers le monde dès les premiers mois d'activité de l'organisme romain, accompagnées d'un document de 38 pages décrivant les objectifs de ce nouvel interlocuteur international. Luciano De Feo s'attela aussi, de façon plus académique, à entrer en contact avec les responsables

---

Antonio Sassone, *Villa Falconieri. Dalla Borghesia nobiliare alla periferia del sapere. Nobili e Ignobili, op. cit.* p. 167.) [texte original : «Il Governo italiano ha messo a disposizione dell'IICE i mezzi necessari per il suo funzionamento, cominciando con la sede in questa Villa Falconieri che è considerata come uno dei monumenti più prestigiosi dell'architettura italiana del XVI secolo.»]

<sup>12</sup> Gianni Puccini, « Storia di Cinema », cité dans : Orio Caldiron, *Il Lungo viaggio del cinema italiano. Antologia di Cinema 1936-1943*, Padoue, Marsilio, 1965, pp. LXXV-LXXXVI. Texte original : « La sede dell'Istituto era una villetta arieggiante il Medioevo, piuttosto triste e scura ».

<sup>13</sup> Rapport de l'Institut international du cinématographe éducatif sur la deuxième session du conseil d'administration (Rome, 2-4 octobre 1929), Genève, Archives de la Société des Nations, C.3.M.1. - 1930 - XII, appendice II, p 7.

politiques responsables des relations avec la Société des Nations dans chaque pays membre. Il contacta de même les organes de presse spécialisés dans les questions cinématographiques, afin qu'ils relayent sa demande de documentation au niveau international. Voici à titre d'exemple un communiqué publié en France dans les colonnes du *Fascinateur* :

« Dans la première phase de son activité, l'Institut se propose de s'attacher essentiellement à une œuvre de vaste documentation. Rassembler toutes les indications utiles sur toutes les entreprises cinématographiques en général et éducatives en particulier existant dans les différents pays ; rassembler les catalogues et les différentes publications relatives au cinématographe ; rassembler les statuts, règlements et programmes d'activité des sociétés, organismes et groupements de nature cinématographique. Afin de parvenir aux buts exposés ci-dessus, l'Institut international du cinématographe éducatif adresse un appel pressant à toutes les Sociétés, à tous les organismes et groupements de France, afin qu'ils veuillent bien se mettre en rapport avec lui et lui fournir tous les renseignements indiqués ci-dessus<sup>14</sup>. »

Grâce à ses appels internationaux, la documentation ne se fit pas attendre, et dès le mois de septembre 1929, après moins d'un an d'activité, l'Institut avait reçu environ 11.500 livres, périodiques et opuscules. Celui-ci profita en outre d'abonnements gracieux à de nombreuses revues : pas moins de 740 revues et journaux étaient ainsi parvenus à la Villa Torlonia dès le mois d'avril 1930. On comprend donc que les locaux de l'Institut soient devenus très rapidement le centre de documentation cinématographique le plus imposant au monde, dans des langues très diverses, profitant en outre du rassemblement d'une imposante collection de brevets d'invention liés au matériel cinématographique (15.000 brevets furent ainsi rassemblés dès le mois d'octobre 1929).

Au-delà de l'objectif initial en termes de documentation, ces prises de contact au niveau international permirent à Luciano De Feo de nouer des relations privilégiées avec des personnalités du monde entier, dont certaines devinrent officiellement des « membres correspondants de l'Institut ». Luciano De Feo entreprit de nombreux voyages à l'étranger afin de poser les bases d'une collaboration harmonieuse dans tous les pays, même dans ceux, comme la France, où les cœurs étaient encore remplis d'amertume. Pour parfaire ces liens, des « comités nationaux de l'Institut international du cinéma éducatif » furent créés dans de nombreux pays.

Si le rassemblement de la documentation existante et les prises de contact à l'étranger ont constitué un préalable incontournable au développement des travaux de l'Institut de Rome, celui-ci ne s'en contenta évidemment pas. Très rapidement, il mit en chantier ses propres recherches en matière de cinématographie éducative, afin de combler les vides existant en la matière. De nombreuses et vastes enquêtes furent ainsi entreprises au niveau international, des dossiers synthétiques furent rédigés, secteur par secteur, pour rassembler les résultats, théoriques et pratiques, obtenus. Bien entendu, conformément une nouvelle fois à sa mission, ces résultats furent divulgués très largement à travers le monde, en particulier grâce à la publication d'une revue mensuelle, la *Revue internationale du cinéma éducatif*, qui parut en cinq langues à partir de juillet 1929 (italien, français, anglais, espagnol et allemand). Les nombreux messages d'encouragement qui accompagnaient la réception de cette publication à l'étranger confirmaient le besoin ressenti d'un organe synthétisant et communiquant les recherches à un niveau international en la matière. Parallèlement à cette revue mensuelle, des monographies furent aussi publiées sous la forme de *Cahiers* thématiques, explorant un aspect particulier des questions soulevées par la cinématographie éducative et didactique, et qui constituent aujourd'hui des sources précieuses d'informations sur les différentes conceptions alors en vigueur autour de ces problématiques.

---

<sup>14</sup> « Cinéma éducatif et la Société des Nations [Le] », *Le Fascinateur*, Paris, février 1929, p. 238.

Ainsi, on l'aura compris, une part importante du travail développé par l'Institut de Rome consista à organiser une synthèse de l'ensemble des réflexions et expérimentations développées à travers le monde dans le domaine de la cinématographie éducative et didactique, et à faire circuler cette information à travers le monde grâce à différentes publications, donnant corps à cette aspiration internationaliste qui présidait à sa création. L'apothéose en matière de communication fut atteinte avec l'organisation, à Rome, du 19 au 25 avril 1934, d'un « Congrès international du cinéma d'enseignement et d'éducation ». 419 congressistes représentant officiellement ou officieusement 45 pays se retrouvèrent à cette occasion au sein de la Villa Torlonia. Les travaux du Congrès connurent ensuite une résonance mondiale à travers la publication de deux énormes volumes contenant les 200 rapports qui lui furent transmis par les experts du monde entier, ainsi que les résolutions adoptées par chacune des commissions à l'issue des travaux<sup>15</sup>. Les résultats de cet impressionnant Congrès témoignent de l'enthousiasme que l'Institut de Rome avait su créer, en quelques années seulement, autour de la question de la cinématographie éducative au niveau mondial, et légitimement incontestablement la réelle vocation internationale de cet organisme.

Au-delà de ce premier volet, fondamental, de son activité, de très nombreuses autres actions peuvent être mises au crédit de l'Institut de Rome, et parfois dans des perspectives beaucoup plus concrètes, en faveur de la cinématographie éducative. C'est le cas, par exemple, du travail effectué en faveur de la signature d'une « Convention pour faciliter la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif ». Les responsables de l'Institut aspiraient en effet à une circulation élargie, entre les pays du monde entier, des films éducatifs qui y étaient produits. Or, les taxes douanières liées aux systèmes de contingentements que nombre de pays avaient adoptés afin de soutenir la production nationale en taxant à l'importation les films étrangers constituaient un frein évident dans ce cadre : si les films « spectaculaires » – comme on désignait alors les films de fiction de divertissement – pouvaient facilement faire face à ces dépenses en raison de la fréquentation soutenue dont bénéficiaient les salles d'exploitation, le circuit parallèle dans lequel évoluaient majoritairement les films éducatifs, souvent produits sur la base de maigres budgets, ne pouvait prétendre à ces amortissements de masse. « De par ses conditions économiques même, le film éducatif ne dispose que d'une marge médiocre pour se faire connaître des usagers de tous les pays »<sup>16</sup> rappelait Luciano De Feo à la fin de l'année 1929. « L'importation libre »<sup>17</sup> des films éducatifs devint ainsi très rapidement un cheval de bataille pour les responsables de l'Institut romain, qui y voyaient un accomplissement au niveau international :

« Lorsque les films éducatifs pourront circuler librement d'un pays à l'autre et que les catalogues internationaux paraîtront régulièrement, donnant toutes indications utiles sur toute la production cinématographique de caractère vraiment éducatif, l'Institut de Rome se sera acquitté d'une bonne partie de sa tâche<sup>18</sup>. »

pouvait-on lire en 1931 dans la *Revue Internationale du cinéma éducateur*. La réussite de ce projet n'était cependant pas évidente. Un premier pas fut accompli en réalisant une étude sur

---

<sup>15</sup> *Cinéma et enseignement*, Rome, Institut International du cinématographe éducatif, 1934, 452 p.

*Cinéma et éducation*, Rome, Institut International du cinématographe éducatif, 1934, 452 p.

<sup>16</sup> Lettre de Luciano de Feo à G. Michel Coissac, reproduite et publiée dans : « Les Étrennes de la Société des Nations », *Le Cinéopse*, Paris, janvier 1930, p. 11.

<sup>17</sup> Rapport de l'Institut International du cinématographe éducatif sur la deuxième session du Conseil d'administration (Rome, 2-4 octobre 1929) [Genève, Archives de la Société des Nations, C.2.M.1 – 1930 – XII] p. 3.

<sup>18</sup> « La circulation des films éducatifs et les catalogues internationaux », in *Revue Internationale du cinéma éducateur*, Rome, juin 1931, p. 621.

les régimes fiscaux relatifs à la cinématographie au niveau mondial. On créa ensuite un Comité d'experts très largement international, dans lequel siégeaient aussi nombre de représentants de la Société des Nations et de ses organisations internationales. Ses travaux donnèrent lieu à un projet maintes fois remanié de Convention, successivement étudié par différents organes de la Société des Nations et par les gouvernements de nombreux pays à travers le monde. Ce n'est qu'en 1933 que l'Institut de Rome parvint à réunir, du 5 au 11 octobre, une Conférence internationale destinée à examiner le texte issu de ce long et fastidieux travail international. Une version définitive de la Convention tant souhaitée fut adoptée le 10 octobre de cette année-là. L'Institut de Rome, qui ne manqua pas de faire savoir dans les pages de la *Revue Internationale du cinéma éducateur* qu'il « enregistra[it] cette victoire avec une légitime satisfaction »<sup>19</sup>, marquait là un véritable succès symbolique, par lequel il passait du statut de « centre de documentation et de réflexion » à celui d'acteur reconnu internationalement dans le marché – car c'en était aussi un – de la cinématographie éducative, comme Alfredo Rocco le rappela en ce termes au chef de l'État italien :

« L'Institut va bien, c'est celui qui est le plus apprécié parmi ceux qui dépendent de la Société des Nations et il a récemment obtenu un grand succès avec l'approbation de la Convention internationale pour l'exemption de taxes douanières des films éducatifs, en vertu de laquelle tous les films qui aspireront à l'exemption devront être examinés et déclarés répondant aux conditions par l'Institut de Rome. C'est donc une force considérable dans un domaine important que nous avons fournie à l'Italie et il est nécessaire de la conserver<sup>20</sup>. »

La portée de cette initiative de l'Institut de Rome est tout particulièrement mise en évidence par le fait que cette Convention survécut à la disparition de l'organisme qui en était à l'origine : après la fermeture de l'Institut, les États signataires se réunirent tout d'abord en septembre 1938, à Genève, et décidèrent de confier la gestion de l'application de la Convention à la Commission Internationale de coopération intellectuelle<sup>21</sup>. Le texte entra de nouveau en vigueur à la fin du mois d'août 1939, même si le conflit qui débuta bientôt n'en facilita pas l'application. Quelques années, plus tard, le Centre International du cinéma éducatif et culturel de l'UNESCO sollicita une réactualisation de la Convention à laquelle avait œuvré l'Institut de Rome, lors d'un congrès à Florence, et une nouvelle convention fut adoptée par l'Assemblée des Nations Unies le 22 novembre 1950. Elle entra en vigueur le 21 mai 1952<sup>22</sup>.

Parmi les autres projets auxquels travailla l'Institut et qui témoignent de la capacité qui fut la sienne de générer un élan mondial en faveur de ce nouvel outil éducatif que constituait le cinéma, on pourrait citer sa participation à l'élaboration d'un Catalogue International des films éducatifs. Cet outil entendait, en parfaite continuité avec la question de la Convention, favoriser les échanges internationaux de films éducatifs. Malgré l'achèvement en 1932 d'un travail colossal de compilation d'informations reçues depuis de nombreux pays

---

<sup>19</sup> « La Convention pour la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif », in *Revue Internationale du cinéma éducateur*, Rome, octobre 1933, p. 687.

<sup>20</sup> Lettre d'Alfredo Rocco à Benito Mussolini, datée du 3 novembre 1933 [Rome, Archivio dello Stato, Presidenza Consiglio Ministri 1931-1933, 5/1/6893], 1 p. Texte original : « L'Istituto va bene, è il più apprezzato fra quanti dipendono dalla Società delle Nazioni, ha di recente ottenuto un gran successo con l'approvazione della convenzione internazionale per la esenzione dai dazi doganali dei film educativi, in virtù della quale tutti i film che aspireranno alla esenzione dovranno essere esaminati e dichiarati rispondenti ai requisiti richiesti dall'Istituto di Roma. È dunque una notevole forza in un campo importante che abbiamo acquisita all'Italia ed è necessario conservarcela. »

<sup>21</sup> Procès-verbal concernant l'application des articles IV, V, VI, VII, IX et XIII de la Convention du 11 octobre 1933, pour faciliter la circulation internationale des films ayant un caractère éducatif (Genève, le 12 septembre 1938) [Genève, Archives de la Société des Nations, C.302.M.177. 1938. XII].

<sup>22</sup> Mario Verdone, « Suppression des droits d'importation sur les films éducatifs », *Revue du Centre international du cinéma éducatif et culturel*, Rome, CIDALC, n°1, juillet 1952, pp. 3-9.

producteurs dans le monde, le catalogue ne fut pas publié en raison des travaux qui se poursuivaient alors en vue de l'adoption de la Convention que nous avons évoquée précédemment. Il ne vit jamais matériellement parlant le jour ensuite, mais les nombreux échanges auxquels donnèrent lieu les travaux associés permirent aux responsables de l'Institut de dialoguer utilement avec des producteurs et institutionnels dans de nombreux pays à travers le monde, en parfaite résonance avec son ambition d'influer positivement en faveur du développement de la cinématographie éducative. D'autres projets, très largement développés, mais qui ne virent jamais le jour, sont par ailleurs à mettre au crédit de cet organisme international hyperactif, comme en témoignent la rédaction d'une « Encyclopédie du cinématographe » ou encore le projet de création d'une « Encyclopédie ciné-médico-chirurgicale ».

Si nous ne nous étendons pas ici sur l'ensemble de ces réalisations, reste que l'Institut de Rome est parvenu à créer, et ceci au niveau mondial, une véritable émulation autour des problématiques soulevées par l'usage du cinéma à des fins éducatives. Pendant les dix années de son existence, il devint l'épicentre de tout ce qui concernait ces questions, assurant par tous les moyens à sa disposition son rayonnement à l'étranger : par ses publications, par les rencontres officielles qu'il suscita, mais aussi par les voyages que Luciano De Feo ne négligea pas de faire à l'étranger (il se rendit en particulier pendant son mandat à la tête de l'Institut aux États-Unis, à Berlin, à Paris, en Espagne ou encore en URSS). Pour assurer des rapports étroits et réguliers avec un maximum de pays à travers le monde, Luciano de Feo s'entoura de « membres correspondants » à l'étranger avec lesquels étaient entretenues des relations privilégiées. L'Institut favorisa de même la création de Comités Nationaux, qui lui étaient directement liés, et dont la mission consistait à lui fournir des matériaux d'études, à l'accompagner dans le développement de ses enquêtes, à susciter la participation financière de leurs gouvernements respectifs à l'activité de l'Institut, à mettre en application sur place ses préconisations, etc. En 1934, c'était non moins d'une vingtaine d'organismes qui avaient, à travers le monde, le statut de « Comité national » ou d'« organe-correspondant » de l'Institut International du cinématographe éducatif.

## LES UTOPIES INTERNATIONALISTES EN PRISE AVEC LES NATIONALISMES

Le panorama enthousiasmant que nous avons dressé jusqu'alors des activités de l'Institut de Rome doit cependant être réévalué au gré des réalités, politiques et économiques, qui accompagnèrent son existence, et qui le contraignaient en permanence à composer avec les ambitions nationalistes de ses interlocuteurs comme de l'État qui l'abritait.

Le premier point sur lequel il convient de revenir, et qui explique la difficulté inhérente au projet même d'un pacifisme porté par la cinématographie éducative tel que l'Institut l'appelait de ses vœux, concerne la dimension intrinsèquement idéologique du cinéma, et tout particulièrement sans doute du cinéma éducateur. Même si quelques personnalités, à l'image du Français Émile Roux-Parassac, considéraient que l'éducation par le film devait rester fidèle à son ambition scientifique, à l'impartialité de son œuvre de documentation, sans prendre part aux exigences politiques contemporaines.

« Pour nous, le cinéma éducateur, le vrai, plane au-dessus des contingences ; il n'est pas motif ou prétexte à favoriser telle idée, telle opinion particulière pour contrecarrer d'autres idées et opinions de même bonne ou mauvaise foi, si respectables que puissent être les unes et les autres ; mais un guide

indépendant le guide tout court, capable d'apprendre à discerner, à juger, à décider, à devenir meilleur<sup>23</sup>. »

écrivait-il en 1934), il fallut rapidement constater que le cinéma éducatif était, partout, utilisé comme une arme de propagande. Joseph Brenier rappelait ainsi en 1937, devant le Sénat français, qu'« En Italie, en Allemagne, en Russie, le cinéma et la radio tiennent une place de plus en plus grande dans la propagande en faveur du régime, mais aussi dans la formation culturelle des adolescents et des enfants »<sup>24</sup>. Il ajoutait :

« Un simple chiffre : l'Allemagne a équipé à l'heure actuelle plus de 60.000 de ses écoles, et les appareils, qui sont en général des 16 mm, servent aussi dans les réunions de propagande ; tous les films, récréatifs et scolaires, se terminent par l'apologie de Hitler ; il en est de même en Italie pour Mussolini<sup>25</sup>. »

En France aussi, sans conteste, le cinéma éducatif de l'entre-deux-guerres tel que l'avait promu les gouvernements de la III<sup>e</sup> République était investi d'un objectif de consolidation des valeurs républicaines, contre l'obscurantisme religieux associé aux vellétés monarchiques, et ne pouvait en aucun cas être considéré comme « planant au-dessus des contingences ». Cette réalité, qui s'imposait de plus en plus au fur et à mesure que les vellétés propagandistes totalitaires parvenaient en Europe à leur paroxysme, tendait évidemment à remettre en question les fondements d'un organisme international œuvrant en faveur du cinéma éducatif pour le compte de la Société des Nations.

Le positionnement ambigu de l'Italie dans l'histoire de cet Institut offre un exemple probant de ces contradictions. Rappelons que, soucieux de s'assurer de l'adhésion du peuple italien aux valeurs du régime, Mussolini avait développé dès son arrivée au pouvoir une intense œuvre de propagande, ouvertement autoritaire, essentiellement fondée autour d'un culte porté à sa personne. Le Duce était ainsi présenté dans la rhétorique fasciste comme l'homme providentiel, archétype de « l'homme nouveau », « dynamique et viril », auquel devait dorénavant s'identifier le peuple italien. Cette propagande, Benito Mussolini la développa à l'aide de tous les moyens à sa disposition – grands rassemblements populaires où il mettait à profit ses talents d'orateurs, radiophonie, presse, affichage, etc. Mais il comprit très rapidement, et de façon assez prémonitoire que le cinéma pouvait jouer un rôle central dans cet arsenal de propagande – la création de l'Institut National Luce en assura la mise en œuvre. Ce positionnement du régime est parfaitement exprimé par Giuseppe Domenico Musso qui, rendant compte des options politiques poursuivies par le Duce depuis son accession au pouvoir, écrivait en 1932 :

« Le film est l'arme véritable. Cette phrase, dans sa simplicité, synthétise toute la situation. Comme la presse autrefois, la cinématographie aujourd'hui est devenue le moyen le plus puissant d'éducation et de propagande. Moyen sûr, rapide, et complètement fascinant. [...] Les avantages et la nécessité de la cinématographie – puissant auxiliaire de l'enseignement, de l'éducation et de la formation de la conscience politique de nos jeunes qui un jour seront appelés à déterminer le destin de la Patrie et la

---

<sup>23</sup> Émile Roux-Parassac, « Du cinéma éducateur », in *La participation française au congrès d'enseignement et d'éducation*, Paris, Comité français de l'Institut international du cinématographe éducatif, 1934, p. CLXXXV.

<sup>24</sup> Joseph Brenier, Sixième séance, tenue au Sénat, le 19 février 1937, retranscrite dans : Jean-Michel Renaitour, *Où va le cinéma français ?*, Paris, Éditions Baudinière, 1937, p. 199.

<sup>25</sup> *Idem*.

défendre contre des ennemis à l'intérieur comme à l'extérieur – sont tellement évidents qu'il n'est pas nécessaire de s'étendre sur la question<sup>26</sup>. » [nous traduisons]

Comment comprendre, dans ce contexte, la décision du gouvernement italien d'abriter et de financer un organisme international travaillant pour la Société des Nations, selon des orientations pacifistes et internationalistes très éloignées des valeurs sur lesquelles il construisait sa politique intérieure ? Le Duce avait compris combien, dans le cadre de son ambition générale de reconnaissance internationale, la domination intellectuelle et artistique était importante pour conférer à l'Italie le prestige auquel il aspirait. L'idée consistant à « offrir » un institut, par ailleurs très attendu, à la Société des Nations lui permettait ainsi de remplir deux objectifs, également politiques : miser sur la culture en tant qu'agent privilégié de rayonnement international d'une part, et rassurer ses voisins européens quant à la participation de l'Italie au projet d'un monde pacifié porté par la Société des Nations d'autre part. La reconnaissance internationale dont bénéficia rapidement l'Institut de Rome confirma le bien-fondé de cette stratégie, et l'organisme romain constitua au cours de ces années une pièce centrale dans le travail d'idéalisation de l'Italie à l'étranger. Luciano De Feo ne manquait d'ailleurs pas de rassurer régulièrement le Duce sur ce point. Dès juillet 1929, dans la lettre qui accompagnait l'envoi du dernier numéro de la *Revue Internationale du cinéma éducateur* au directeur de cabinet du chef d'État italien, le directeur de l'Institut écrivait :

« Je suis vraiment heureux de Vous faire savoir que le succès obtenu a été immense ! On peut dire que l'affirmation de l'italianité et, donc, du Fascisme, s'est révélée un véritable succès ! Nous ne nous arrêterons pas : notre âme étant seulement désireuse de servir notre Duce et donc la Patrie, nous redoublerons nos efforts et nous saurons vaincre toujours plus<sup>27</sup> ! » [nous traduisons]

Luciano De Feo était cependant un personnage bien plus complexe que ce que ces quelques lignes pourraient laisser penser, et nombreuses sont les raisons de penser que, afin de continuer à travailler, il endossa un rôle pendant les années fascistes – celui du parfait fonctionnaire fasciste – sans jamais adhérer à la rhétorique en vigueur<sup>28</sup>. Son travail à la tête de l'Institut International du cinématographe éducateur, sa conviction dans l'avènement d'une collaboration internationale autour de la cause de l'éducation par le film, son ouverture d'esprit en faveur d'une diversité des expressions, sa croyance en la possibilité du cinéma de constituer un outil de rapprochement entre les peuples sont autant de signes d'une divergence d'opinions qu'il se gardait d'exprimer en public. Même si quelques archives semblent témoigner de la connaissance par le gouvernement en place de cette déloyauté intellectuelle, l'énergie qu'il mettait à assurer le chef de l'État de sa dévotion suffit à lui permettre de conserver sa position à la tête de l'Institut jusqu'à sa fermeture. Il ne manquait jamais de rappeler à Mussolini, le plus souvent par des courriers personnels, à quel point l'activité de

---

<sup>26</sup> Giuseppe Domenico Musso, *Le Possibilità della cinematografia come mezzo di propaganda e di educazione*, Rome, Luzzetti, 1932, p. 19. Texte original : « Il film è la vera arma. Questa frase nella sua semplicità, sintetizza tutta la situazione. Come la stampa, una volta, la cinematografia, oggi è diventato il mezzo più potente di educazione e di propaganda. Mezzo sicuro, rapido, ed intensamente affascinante. (...) I vantaggi e la necessità della cinematografia, potente ausilio all'insegnamento, alla educazione ed alla formazione della coscienza politica dei nostri giovani, che un giorno saranno chiamati a reggere le sorti della Patria e a difenderla contro nemici interni ed esterni, sono così evidenti che non necessita di dilungarsi su di essi. »

<sup>27</sup> Lettre de Luciano De Feo à Alessandro Chiavolini, 31 juillet 1929. [Rome, Archivio dello Stato, Segreteria Particolare del Duce, Carteggio ordinario, Busta 265, fascicolo 12.501] 1 p. Texte original : « Sono veramente lieto di comunicarLe che il successo ottenuto è stato grandissimo. Ben può dirsi che l'affermazione di italianità e, quindi, di fascismo abbia avuto pieno successo. Non ci arresteremo: con l'anima desiderosa solo di servire il Nostro Duce, e, quindi, la Patria. Raddoppieremo ogni sforzo e sapremo vincere sempre meglio. »

<sup>28</sup> Ces questionnements ont été développés dans l'article suivant : Christel Taillibert, Marco Antonio D'Arcangeli, « Luciano De Feo: un'internazionalista pacifista nell'Italia di Mussolini? », *Cinema e Storia*, Anno V, n°1, 2017, La storia internazionale e il cinema, Reti, scambi e transfer nel '900, Soveria Mannelli, Rubettino Editore, pp. 35-50.

l'organisme qu'il dirigeait servait hautement les intérêts de son pays. Le Congrès international organisé à Rome en 1934 fut ainsi envisagé et vécu comme l'une des plus belles réussites de l'Institut en matière de propagande fasciste à l'étranger. « J'ai la ferme espérance que l'on réalise une manifestation digne de l'Italie fasciste »<sup>29</sup> [nous traduisons] écrivait Luciano De Feo à Paulucci di Calboli, alors à la tête de l'Institut Luce, pour l'informer de l'organisation de cette manifestation. Ce courrier était d'ailleurs très éloquent dans la mesure où le directeur de l'ICE y définissait avec précision l'ensemble des mesures prises et à prendre afin que le Congrès devînt véritablement un lieu d'exacerbation des bienfaits de la politique fasciste. S'adressant au président de l'Institut National LUCE, il appelait en effet les deux organismes à unir leurs forces et leurs efforts afin de démontrer l'ampleur de l'œuvre accomplie par l'Italie en matière de cinématographie éducative – et donc le caractère incontestable de sa suprématie mondiale : désireux de profiter du Congrès pour offrir un « panorama conséquent des efforts accomplis par la LUCE » et donc « accroître encore la puissance internationale de la LUCE et du gouvernement qui l'a créée »<sup>30</sup> [nous traduisons]. Une véritable compétition internationale se joua donc en réalité dans le cadre de ce congrès, chaque pays entendant démontrer sa suprématie en la matière, et le Congrès en fut la plus parfaite expression. Et pourtant, à la Société des Nations, c'est l'affirmation de la coopération intellectuelle que l'on voulait lire dans ces rencontres :

« Le brillant succès remporté par ces fructueux débats organisés avec tact et méthode par M. De Feo, est un encouragement de grande valeur à poursuivre l'œuvre de coopération intellectuelle internationale à une époque où des influences contraires voudraient, dans certains cas, dominer. »<sup>31</sup>

Ce décalage dans la perception des mêmes phénomènes est finalement assez symptomatique des lectures qui peuvent être faites de l'activité de l'Institut : comme on l'a vu précédemment, ses travaux témoignent sans conteste d'une recherche d'internationalisation de la portée du cinéma éducateur, mais sans parvenir néanmoins à annihiler les inévitables nationalismes s'exprimant par les propagandes dans lesquelles ces films trouvaient place comme dans la volonté pour chaque pays de profiter du bénéfice symbolique que lui conféraient ses actions dans ce domaine.

Il est à noter par ailleurs que la question des intérêts économiques qui accompagnaient par définition le développement de ce champ cinématographique ont pu participer de cet éclatement du consensus. L'épisode relatif à la recherche d'uniformisation du format réduit, dans lequel fut investi l'Institut de Rome, en offre une manifestation. C'est en 1934, à l'occasion du Congrès de Rome, que cette question fut de nouveau posée : à cette époque en effet, plusieurs formats réduits étaient commercialisés à travers le monde (principalement le 17,5 mm adopté par Pathé en France, et le 16 mm préféré par Kodak aux États-Unis<sup>32</sup>) et les deux camps se livraient une véritable guerre économique pour s'arroger les marchés à travers le monde. Le géant allemand Agfa avait en 1933 fait le choix du 16 mm, s'alliant aux États-Unis dans ce combat. Cette situation bloquait littéralement l'essor du cinéma éducateur puisque de nombreux gouvernements, avant de voter les modalités d'un programme national d'introduction du cinéma dans les établissements scolaires, attendaient qu'une uniformisation autour d'un seul format réduit soit adoptée. Lors du Congrès de Rome, l'Institut fut chargé de travailler à la résolution de cet épineux problème, ce qui ne manquait pas de le mettre en

---

<sup>29</sup> Lettre de Luciano De Feo à Giacomo Paulucci di Calboli, 4 mars 1934 [Archivio di Stato di Forlì, Archivio Privato Paulucci di Calboli, Fondo Giacomo Paulucci di Calboli Barone, Busta 75, Fascicolo 55 : « De Feo Luciano », 4 p]

<sup>30</sup> *Ibidem*, p. 1.

<sup>31</sup> « Le cinématographe dans la vie internationale », in *Coopération intellectuelle*, Paris, Société des Nations, Institut International de coopération intellectuelle, n°39, avril-mai 1934.

<sup>32</sup> D'autres formats réduits étaient par ailleurs commercialisés, de façon plus anecdotique, comme le 22 mm ou le 28,5 mm.

porte-à-faux face à ces groupes industriels dont certains seraient inévitablement lésés par une prise de décision internationale en la matière. L'Institut de Rome organisa une réunion à Baden-Baden, le 28 mai 1934, rassemblant les représentants des cinq pays producteurs de matériel cinématographique impliqués dans le débat (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, les États-Unis et l'Italie). Parallèlement à ces débats, un comité réduit fut réuni sous la houlette de Luciano De Feo, rassemblant les trois principaux protagonistes du conflit : Bernard Natan pour Pathé, W. Raths pour Agfa et Bouveng pour Kodak. Les trois industriels réussirent à trouver un accord à l'issue de ces rencontres, Pathé acceptant d'adopter le 16 mm moyennant des compensations financières de la part des deux autres sociétés. Une autre réunion fut convoquée un mois plus tard à Stresa pour fixer les détails techniques restant à régler, les textes d'accords entre les différentes parties furent élaborés, et le format standard 16 mm fut même baptisé « Standard ICE » pour rendre hommage à l'organisme romain qui avait permis à cet accord de voir le jour<sup>33</sup>. Cet épisode témoigne de la situation délicate dans laquelle ont pu se trouver les dirigeants de l'Institut de Rome, qui eurent inévitablement maille à partir avec ceux qui avaient pu considérer que leur intervention avait servi les besoins d'un clan industriel au profit d'un autre. En France en particulier, de vives polémiques accompagnèrent ces résolutions, et une campagne de presse fut même menée, plus ou moins directement, contre l'organisme international. Luciano De Feo se montrait particulièrement blessé par ces accusations, contre lesquelles il se défendit à l'occasion de plusieurs courriers. Il s'adressait ainsi, le 27 novembre 1934, à Charles Delac, le Président de la Chambre française de l'industrie cinématographie :

« Que l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis, etc. reprochent à l'Institut de Rome (comme ils l'ont fait en des termes clairs et catégoriques par la voix de représentants officiels) de faillir à ses devoirs en subordonnant une décision internationale à la résolution d'un différend qui intéresse une Maison française, je le comprends parfaitement. Mais que la France, ou plutôt certains éléments français qui savent fort bien comment les choses se sont passées, soutiennent le contraire et accusent l'Institut International du cinématographe éducateur de vouloir pousser la question à fond, cela me dépasse. Franchement, je ne comprends plus<sup>34</sup>. »

Il ajoutait, visiblement plein d'amertume :

« Déplacer la question et vouloir présenter la Société des Nations (pauvre Société des Nations et organes dépendants ! Ils ont bon dos) comme désireuse de forcer la main, poussée par on ne sait quelles préoccupations, quels désirs, etc., etc., est chose affligeante, pour ne pas dire plus<sup>35</sup> ! »

Cet épisode, et les consternants débats qui entourèrent le rôle joué par l'Institut de Rome dans sa résolution, rendent parfaitement compte de la situation inconfortable dans laquelle travaillait alors cet organisme international, investi au niveau mondial de la résolution des problèmes internationaux liés à son champ d'action, mais par là-même englué dans les évidents intérêts économiques qui sous-tendaient l'affirmation éducative de la portée du cinéma.

Ce furent cependant des événements strictement politiques qui portèrent un coup final à l'organisme romain, lorsque le gouvernement italien donna corps à ses ambitions colonialistes, largement mises en avant dans ses discours par Benito Mussolini depuis son accession au pouvoir, en lançant la campagne d'Éthiopie en 1935. La Société des Nations réagit à cet évident désaveu du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » en votant des

---

<sup>33</sup> Un dernier problème technique empêchait cependant la clôture du dossier, puisque Agfa et Kodak n'arrivaient pas à se mettre d'accord sur la position de la bande sonore sur les pellicules 16 mm standardisée, ce qui retarda considérablement la pleine résolution de la question. Il fallut attendre une autre conférence encore, cette fois organisée à Budapest en septembre 1936, pour que ce dernier problème fut résolu.

<sup>34</sup> Lettre de Luciano De Feo à Charles Delac du 27 novembre 1934. [Genève, Archives de la Société des Nations, Carton R.4016 – 5B/4484/2450]

<sup>35</sup> *Idem.*

sanctions économiques contre l'Italie – décision qui ne fut pas approuvée par l'Allemagne et les États-Unis. Ce « siège économique », tel qu'il était alors décrit, fut très largement utilisé par le gouvernement fasciste pour gérer sa propagande et exacerber le sentiment nationaliste de ses ressortissants, mais ne contrecarra aucunement les ambitions mussoliniennes, et le 5 mai 1936, l'Éthiopie devenait une colonie italienne. La principale et dramatique conséquence de ce conflit qui allait « désorganiser l'Europe, ruiner pour longtemps toute solidarité entre les puissances occidentales, porter un coup mortel à la Société des Nations »<sup>36</sup>, fut de favoriser le rapprochement entre l'Italie fasciste et l'Allemagne nazie, qui se concrétisa par la signature – secrète – de « l'Axe Rome-Berlin » le 23 octobre 1936. Cette nouvelle option politique, qui annihilait toute prétention italienne à participer au programme internationaliste de la Société des Nations, explique qu'un an plus tard, le 11 décembre 1937, Mussolini annonçait le retrait de son pays de l'organisation internationale.

L'Institut International du cinématographe éducatif se retrouvait alors au cœur des contradictions qui l'avaient régulièrement remis en question, par un asservissement à un régime politique par nature en parfaite contradiction avec les valeurs de l'organisation internationale pour laquelle il était censé œuvrer. Il ferma, définitivement, ses portes le 31 décembre 1937, concluant une riche parenthèse visant à travailler, mondialement, à l'avènement d'un cinéma éducateur mis au service de la connaissance, de la paix et de la compréhension entre les peuples.

## CONCLUSION

Au terme de cet aperçu des activités de l'Institut International du cinématographe éducatif au cours de ses dix années d'existence, le bilan est, comme nous avons cherché à le montrer, mitigé. D'une part, sans contexte, cet organisme évoluant dans le giron de la Société des Nations a su créer autour du cinéma éducateur et de l'ensemble des problématiques qui l'accompagnaient un véritable engouement international, un esprit de collaboration qui se concrétisa par de nombreuses réalisations, que ce soit en matière d'échanges et de circulation des informations et des expériences, comme de la résolution d'un certain nombre de problèmes en suspens dans l'environnement législatif ou économique dans lequel étaient appelées à se développer les pratiques en faveur de la cinématographie éducative. En cela, les dirigeants de l'Institut de Rome surent fédérer les énergies au niveau mondial autour d'un objectif commun, améliorer l'éducation des peuples grâce à l'outil cinématographique. Le travail de l'Institut fut par ailleurs largement entravé par la réalité d'un environnement international fortement marqué par la montée des nationalismes, par l'asservissement du film éducatif à des fins de propagande, par les enjeux économiques et d'influences qui alimentaient des animosités, etc. Si l'escalade fascisante de l'Italie mussolinienne en proie à des velléités coloniales, et plus soucieuse de travailler sa proximité avec le national-socialisme hitlérien plutôt que son adhésion aux valeurs de la Société des Nations, mit un terme à l'expérience internationaliste qu'elle-même avait permise, la nature même de la cinématographie éducative – liée à des intérêts industrielles et par essence profondément politique – portait en son germe les difficultés inhérentes au projet, avec lesquelles l'Institut de Rome sut toutefois excellemment composer pendant ces années de rayonnement international.

CHRISTEL TAILLIBERT

---

<sup>36</sup> Wladimir D'Ormesson, « L'axe Rome-Berlin », *Politique étrangère*, n°3, 1937, p. 226.

## Résumés

L'ouverture à Rome, en novembre 1927, de l'Institut International du cinéma éducatif pose à la base un problème de fond : un organisme mis au service de la Société des Nations et de son idéal pacifiste peut-il s'accommoder de la tutelle d'un régime totalitaire – le gouvernement de Benito Mussolini – et de ses ambitions expansionnistes ? Cet article entend explorer la façon dont cette contradiction a traversé les dix années d'existence de l'Institut romain, afin de montrer comment, quoique soumis à d'incessantes controverses économiques et politiques, il est parvenu à développer une action historique en faveur de la cinématographie éducative pensée au service de l'idéal internationaliste.

The launch in Rome, in November 1927, of the International Institute for Educational Cinematography presents, from the outset, a particular challenge: how can an organization put at the service of the League of Nations and of its pacifistic ideal deal with the control of an authoritarian regime – the Benito Mussolini's government – and its expansionist ambitions? This paper intends to explore how this contradiction run through the ten years of existence of the Roman Institute, in order to show how, although subject to continuous economic and political controversies, it succeeded in developing an historical action in favor of educational cinematography in the service of internationalist movement.